

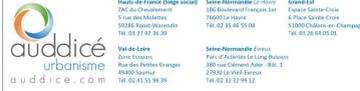
Commune de
Neauphlette
MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU
Plan de zonage n°1/4

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 03/09/2020
approuvant les dispositions de la modification simplifiée du PLU.

Fait à Neauphlette
Le Maire,

ARRETE LE : 27/09/2016
APPROUVE LE : 24/03/2017
MODIFICATION SIMPLIFIEE LE : 03/09/2020



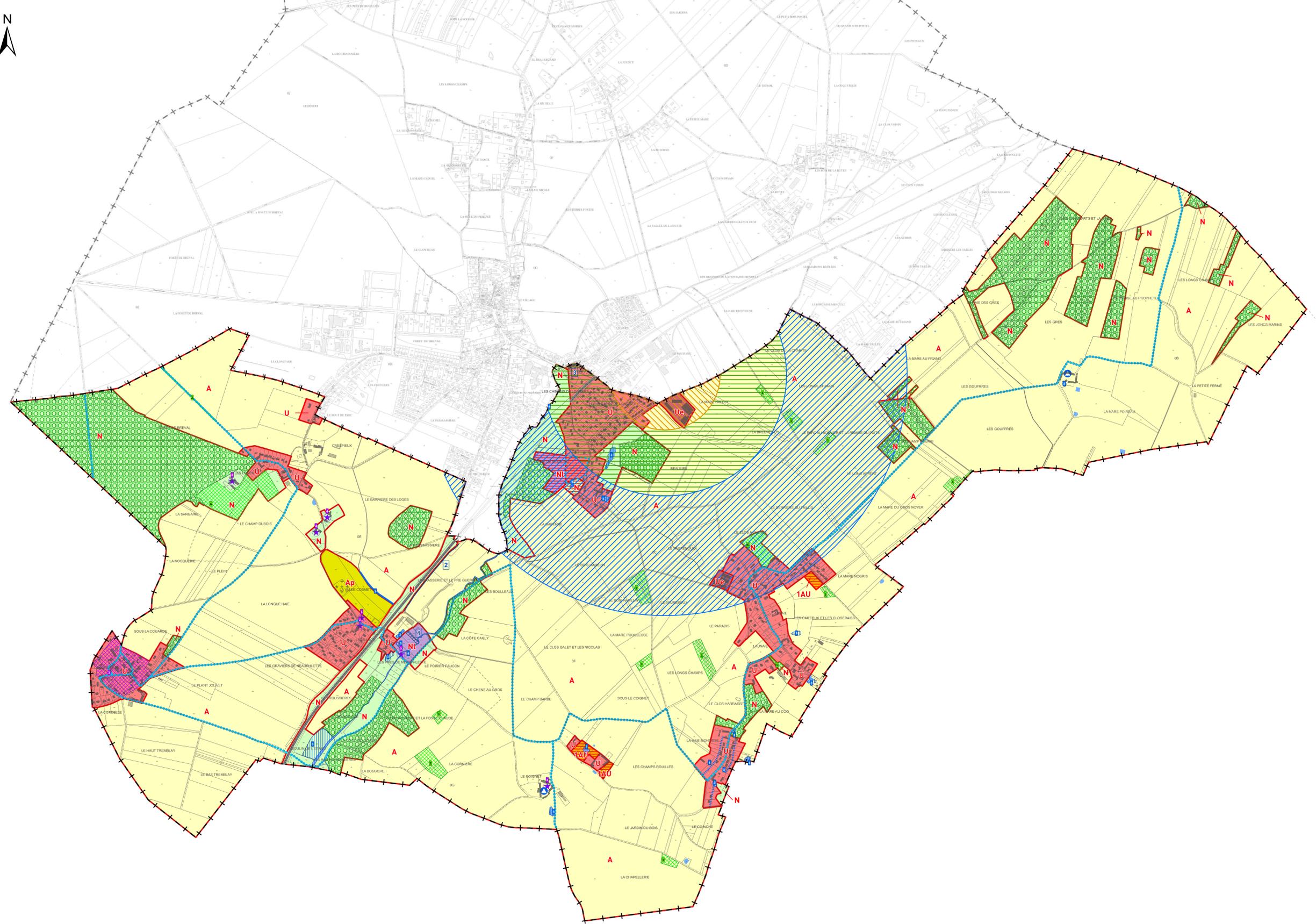
Légende

-  Bâtiment identifié au titre du changement de destination (Article L151-11,2d du Code de l'Urbanisme)
-  Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Eléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Emplacement réservé
-  Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
-  Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
-  Secteur sur lequel s'applique l'article L151-45,5d du Code de l'Urbanisme interdisant les constructions pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation du PLU et dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global
-  Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
-  Bande d'implantation (30 mètres maximum depuis la voie publique)
-  Secteurs soumis à des effets graves (soit dans un rayon de 270 mètres à partir du stockage d'engrais)
-  Secteurs soumis à des effets irréversibles (soit au-delà d'un rayon de 595 mètres à partir du stockage d'engrais)
-  Secteurs soumis à des effets indirects (soit au-delà d'un rayon de 1185 mètres à partir du stockage d'engrais)

-  U : Zone urbaine
-  Ue : Secteur urbain économique
-  1AU : Zone à urbaniser à court terme
-  A : Zone agricole
-  Ap : Secteur agricole protégé
-  N : Zone naturelle
-  NI : Secteur naturel de loisirs

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1170 m²	Réalisation des aménagements ludiques et paysagers	Commune
ER n°2	892 m²	Création d'une continuité douce	Commune
ER n°3	161 m²	Renforcement et recalibrage de la RD 110	CD 78

- Eléments du patrimoine bâti et naturel identifiés :**
-  Mairie
 -  Eglise
 -  Bâti ancien de la Couarde
 -  Ancien corps de ferme
 -  Lavoir
 -  Bois
 -  Haie
 -  Mare / étang
 -  R0
 -  Fossé
 -  Parc et jardin



0 100 200 300 400 500 600 mètres